



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

### n° 2024-051

**Séance du 14 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

#### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

#### Procuration :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis  
Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à Mme DENUT Jacqueline  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

#### Date de convocation

07/05/2024

#### Date d'affichage

07/05/2024

### LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie, conclue avec la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 15 juin prochain.

Le Maire fait part que deux organismes de crédit, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont été consultés pour une nouvelle proposition.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et pris connaissance des offres proposées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de conclure le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence selon les conditions suivantes :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| • Montant                          | 300 000.00 €   |
| • Durée                            | 1 an   |
| • Indice de référence et marge     | Euribor 3 mois moyen + 0.90 %<br>(le tout flooré à 0.90 % en cas d'Euribor 3 mois moyenné négatif) |
| • Paiement des intérêts            | Au trimestre   |
| • Frais de dossier                 | 0.20 % du montant  |
| • Commission de non utilisation    | Exonération  |
| • Marge appliquée en cas de retard | Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3 % l'an   |
| • Garantie                         | Aucune   |

- Prend note que l'offre reste sous réserve de validation par le Comité des Prêts du Crédit agricole

- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240514-2024\_051-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rouit'.

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mireille Derycke'.

Mireille DERYCKE